

MF

MÉDIATEUR FAMILIAL

DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU 6

TAUX DE
RÉUSSITE

71,4 %
DIPLÔME 2023

DEMANDEURS D'EMPLOI
-
SALARIÉS

DIPLÔME ACCESSIBLE
PAR LA VAE



IRTS

FRANCHE-COMTÉ

INSTITUT RÉGIONAL
DU TRAVAIL SOCIAL
DE FRANCHE-COMTÉ

1 RUE ALFRED DE VIGNY
BESANÇON

IRTS-FC.FR

LE MÉTIER

L'intérêt pour la médiation familiale grandit : qu'il s'agisse, pour les pouvoirs publics de déjudiciariser le contentieux familial et d'alléger les procédures juridictionnelles, ou, pour les familles et les personnes en situation de conflit de rétablir le dialogue et la communication afin de résoudre des problèmes concrets. La médiation familiale, processus de construction et de reconstruction du lien familial et social vise à favoriser les échanges, à restaurer un dialogue rompu, pour trouver des solutions sur la base d'accords durables, construits par les parties, mutuellement acceptables et tenant compte des besoins de chacun. Le médiateur familial, tiers impartial, indépendant, sans pouvoir de décision est compétent dans les situations de conflit telles que ruptures conjugales, conflits parents/adolescents, dissensions intergénérationnelles (décision concernant un parent âgé, problème de succession...), situations familiales à dimension internationale, situations de conflits en entreprise (entre salariés, entre employés et patrons...), de conflits de voisinage, de quartier...

Salarié d'une institution ou libéral, le médiateur familial est un- professionnel qualifié, un facilitateur qui va permettre à des personnes en conflit parfois depuis longtemps, de retrouver une relation apaisée, de passer d'une logique de confrontation à une logique de coopération.

LA FORMATION

**UNE FORMATION DE 2 ANS EN ALTERNANCE
DE NOVEMBRE N À NOVEMBRE N+2 ***

▶ 490 H DE FORMATION THÉORIQUE

▶ 105 H DE FORMATION PRATIQUE

**FORMATION
THÉORIQUE
490 H**

**BLOC 1
245H**

Créer et maintenir un espace tiers de médiation

**BLOC 2
175H**

Concevoir un cadre d'intervention professionnelle dans le champ de la famille

**BLOC 3
70H**

Communiquer sur sa pratique professionnelle et travailler en partenariat en réseau

**FORMATION
PRATIQUE
105 H**

●●● sous forme de stage en discontinu

** En fonction des diplômes déjà obtenus, un parcours partiel peut vous être proposé (allègements)*

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les connaissances théoriques sur les fondamentaux de la médiation
- Développer les compétences spécifiques à la conduite d'un processus de médiation familiale
- Concevoir un cadre d'intervention dans le champ de la famille
- S'expérimenter à conduire un processus de médiation

LES CONDITIONS D'ACCÈS

La formation est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- Justifier d'un diplôme d'État au moins de niveau 5 des formations sociales (ASS, CESF, EJE, ES, ETS) ou mentionné au livre III de la quatrième partie du code de la santé publique (Infirmier, Kinésithérapeute, Psychomotricien ...),
- Justifier d'un diplôme au moins de niveau 6 en droit, psychologie ou sociologie,
- Justifier d'un diplôme au moins de niveau 5 et de trois années au moins d'expérience professionnelle dans le champ de l'accompagnement familial, social, sanitaire, juridique, éducatif ou psychologique.

LE FINANCEMENT

- ▶ **Plan de développement des compétences de l'employeur**
- ▶ **CPF**
- ▶ **Financement personnel**
- ▶ **Pôle emploi (projet de reconversion)**

CO-FINANCEMENT POSSIBLE

INSCRIPTION SUR NOTRE SITE
WWW.IRTS-FC.FR
DE MARS À MAI

Étude de dossier
+
Entretien

MODALITÉS DE SÉLECTION

Arrêté du 19 mars 2012 relatif au DEMF, article 3

Les candidats à la formation de médiateur familial font l'objet d'une sélection comprenant, d'une part, une sélection sur dossier et, d'autre part, un entretien.

ETUDE DE DOSSIER

Le dossier est examiné par le responsable de la formation. Les différentes pièces fournies doivent attester de la recevabilité de la candidature et permettent, par ailleurs, d'évaluer, la cohérence du projet de formation.

Cette étude mettra l'accent sur les documents suivants :

- Les conditions d'inscription remplies
- Le CV
- La lettre de motivation

Le candidat dont le dossier aura été retenu sera convoqué à l'épreuve orale d'admission

EPREUVE ORALE D'ADMISSION

DURÉE 45 MINUTES : PRÉSENTATION DE 20 MINUTES SUIVIE D'UN ÉCHANGE AVEC LE JURY

L'entretien se déroule en présence d'un jury composé de 2 personnes, un formateur et un médiateur familial, sur la base du curriculum vitae et de la lettre de motivation.

Cet oral est destiné à :

- Vérifier que le projet de formation du candidat est en cohérence avec l'exercice de la profession vers laquelle il s'engage, qu'il à l'aptitude et l'appétence pour cette profession, compte tenu du contexte de l'intervention et de la nécessité du contact avec les public pris en charge,
- Repérer d'éventuelles incompatibilités du candidat avec l'exercice professionnel ainsi que son potentiel d'évolution personnelle et professionnelle,
- S'assurer que le candidat a pris connaissance des contenus et des modalités de formation.

SE RENSEIGNER

Candice MARTINEZ

Responsable de formation

03 81 41 61 29

candice.martinez@irts-fc.fr



Vous souhaitez des informations concernant les modalités de sélection

Contactez le service sélection

Karine LAUZET : 03 81 41 61 08

Fabienne SARRAZIN : 03 81 41 61 07

selection@irts-fc.fr

Vous souhaitez des informations concernant l'accessibilité à la formation

Contactez le référent handicap

Isabelle HYNAUX : referent.handicap@irts-fc.fr